



**MAIRIE DE
SAINT-CAPRAIS**

03190 – ALLIER
04 70 06 82 75

www.saintcaprais03.fr
mairie-st-caprais@orange.fr



Saint-Caprais, le mardi 26 septembre 2023

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N°4 / 2023

**Le Conseil Municipal s'est tenu le
Vendredi 22 septembre 2023 à 18h00
Salle du Conseil**

L'ordre du jour était le suivant :

Mandat de vote :

Étaient présents : Marie-Line CLAME, Fabien GRANIER, Colette LECOQ, Bernard MOLLO, Bernard de NICOLAY.

Étaient excusés : Denis CHAMBON.

Pouvoirs : Denis Chambon a donné pouvoir à Bernard MOLLO

Fabien GRANIER a été élu secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal N°3 du 26 mai 2023 :

Aucune observation n'est faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire conformément aux délégations de compétences : RAS

Délibérations :

D 2023-04-01 Vente d'herbe 2023-2024

Cette année c'est le GAEC Boutonnet qui obtient la location pour un montant annuel de 50€. Adopté à l'unanimité

D 2023-04-02 Instauration d'un bail pour la location du garage du bourg

Le garage du bourg loué à 15€24 par mois n'a jamais été réévalué depuis 2002. Cette location était faite sur la base d'une convention. Après délibération, la proposition de mettre fin à la convention et d'instaurer un bail à compter du 1^{er} octobre 2023 pour un montant mensuel de 25€ réévalué chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction établi par l'INSEE a été adopté à l'unanimité.

D 2023-04-03 Récupération de frais sur caution locative

Le précédent locataire avait forcé la boîte aux lettres, ne l'ayant pas remis en état lors de son départ, la commune a dû faire procéder à son remplacement pour un coût de 195€88. Cette somme réglée à l'artisan doit être récupérée sur le montant de la caution qui était de 350€. Le solde de la caution lui sera reversé sous réserve qu'il soit à jour de ses loyers, vérification faite par le service comptable de la trésorerie de Montluçon. Adopté à l'unanimité

D 2023-04-04 Renouvellement Convention SEA Poteaux d'incendie

La précédente convention arrivant à son terme le SEA propose de reconduire selon les mêmes modalités la convention selon le principe d'être renouvelable par tacite reconduction. Adopté à l'unanimité.

D 2023-04-05 Carte scolaire 2024-2025

La communauté de communes demande aux communes de prendre une délibération sur le devenir de leurs écoles ou classes. Ainsi, avant de prendre une décision, la commission Ecoles de la commune a été réunie et élargie aux parents d'élèves. Le conseil a suivi à l'unanimité les propositions faites par cette commission : maintien de la position prise pour la rentrée 2023-2024, maintien des classes sur le RPI Le Brethon, Saint-Caprais, Le Vilhain et pas de fermeture sur l'ensemble des écoles de la communauté de communes au vu de la très faible variation d'effectif. Adopté à l'unanimité.

D 2023-04-06 Décision modificative N°1

A la suite d'une modification des travaux envisagés en 2023, il convient de prévoir en dépenses sur le 231 -23 un montant de 594 € (travaux voirie bourg) qui réduira d'autant le chapitre en section investissement en suréquilibre. Adopté à l'unanimité.

Questions Diverses et portés à connaissance :

- Dès que l'accord des subventions sera connu, les travaux prévus pour cette année seront confirmés aux artisans (réfection aqueduc aux Plantes, leds à la salle des fêtes avec remplacement des fenêtres et mise en place de deux zones de passages protégés). La proposition de remplacer l'an prochain la porte située derrière le bar de la salle des fêtes est approuvée, si le budget le permet.
- Un courrier en recommandé a été adressé aux propriétaires du hangar en mauvais état dans le bourg afin que le nécessaire soit fait pour mettre le toit de tuiles et de tôles en sécurité ;
- Information est donné sur l'application de la loi du 10 mars 2023 qui prévoit des zones d'accélération pour la production d'énergie renouvelable. Une réunion publique sur ce sujet ainsi que la mise en place d'un registre de doléances en mairie vont être organisés. Cette loi a pour but d'atteindre en France un taux de 42,5% d'énergie renouvelable.

Vous pouvez retrouver ce PV sur le site internet de la mairie.

Le secrétaire de séance,
Fabien GRANIER



Le Maire,
Bernard MOLLO

